

échappèrent ainsi à la vue du soldat ; ce dernier, obligé d'abandonner la partie, se contenta de vomir contre elles mille imprécations et blasphèmes.

Continuant leur chemin et se croyant toujours poursuivies, Sophie et sa compagne rencontrèrent un gros arbre dont le tronc était rongé par les ans. Au pied de cet arbre, elles tinrent conseil. Il fut décidé que la paysanne resterait là, cachée et gardant le Saint Sacrement, pendant que Sophie retournerait au village avertir ses sœurs de changer de domicile par crainte des perquisitions qui ne manqueraient pas d'être faites. Il en coûtait à Sophie de confier à d'autres le soin de l'Eucharistie. Elle comprit cependant qu'il fallait se soumettre, elle remit la custode à la paysanne qui la cacha dans son sein.

Ivres de vin et de fureur, les gendarmes, ayant en hâte refait leurs valises, montèrent à cheval et arrivèrent à Saint-Maurice, devant le perron de la maison de Mme Dupré, d'où ils étaient sortis tous récemment, chargés de leur sacrilège butin.

Haletante, épuisée, Sophie Gagnière avait pu arriver avant eux. " Il est sauvé, s'écria-t-elle ; maintenant, fuyons au loin, les gendarmes sont à notre recherche."

Elles sortirent toutes en hâte par une porte qui donnait sur la campagne et arrivèrent enfin au milieu d'un bois, à l'entrée d'une mesure où de pauvres paysans, qui cachaient un prêtre, les reçurent à bras ouverts.

La paysanne, qui savait où était réfugié le prêtre, arriva dans la nuit pour remettre les hosties sauvées des mains sacrilèges. Le vénérable ecclésiastique reçut le précieux dépôt, écoutant dans la plus profonde admiration le fidèle récit de l'héroïque entreprise tentée et accomplie par une jeune fille de dix sept ans et une humble paysanne.

Les gendarmes visitèrent soigneusement la maison de Mme Dupré : ayant, dans leurs recherches, fini par rencontrer une vieille servante, ils s'en saisirent avec joie, et, la mettant sur un char, ils l'emmenèrent triomphants au tribunal, afin qu'elle pût y révéler le lieu de la retraite des fugitives. Ce fut en vain. Après huit jours de détention, désespérant d'en tirer quelque chose, les juges la mirent en liberté.

Dieu ne tarda pas à exercer ses justes vengeances sur les misérables qui avaient osé porter la main sur l'Eucharistie. Quelques jours après, les gendarmes furent massacrés par une bande de voleurs embusqués sur leur passage.